

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de la Maintenance et de l'Exploitation
Service Rénovation et Maintenance des Collèges
0413312546

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 14 DECEMBRE 2018
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME VALERIE GUARINO**

OBJET : Collège Simone de Beauvoir à Vitrolles. Restructuration et extension des sanitaires des élèves de la cour du collège : validation de l'avant-projet définitif.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la Déléguée aux Collèges, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Dans le cadre de l'opération de restructuration et d'extension des sanitaires des élèves de la cour du collège Simone de Beauvoir à Vitrolles il convient de valider l'avant-projet définitif.

A la suite de la modification du programme de cette opération, validée par la commission permanente du 15 décembre 2017, le coût prévisionnel des travaux, fixé par avenant n°1 du marché de maîtrise d'œuvre, a été arrêté à la somme de 225 000,00 €H.T. soit 270 000,00 €T.T.C.

L'équipe de maîtrise d'œuvre, le groupement GREGOIRE ET MATTEO SARLEC, représenté par Monsieur Gilbert MATTEO, mandataire, a produit un dossier d'avant-projet définitif avec un coût prévisionnel de travaux égal au coût d'objectif de 225 000,00 €H.T. soit 270 000,00 €T.T.C.

Après avenant n°1, le montant provisoire du marché de maîtrise d'œuvre passé, après mise en concurrence, avec le groupement GREGOIRE ET MATTEO SARLEC, représenté par Monsieur Gilbert MATTEO est de 23 750,00 €H.T. soit 28 500,00 €T.T.C. Le coût d'objectif prévisionnel étant inchangé, le forfait définitif de rémunération est donc arrêté à cette somme, par avenant n° 2 d'un montant égal à 0 € Le taux de rémunération reste inchangé à 10,56 %.

L'avenant n° 2 sera réalisé ultérieurement par la direction de l'achat public, sur la base de ce rapport après son approbation par la commission permanente.

Ce rapport est sans incidence financière, l'engagement comptable de cette opération ayant déjà été effectué.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la commission permanente de prendre la délibération ci après.

**Signé
La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL